



ASSOCIATION SPORTIVE DU KALOUM S.A.

Société Anonyme à objet sportif au Capital de GNF 1 000 000 000

*Dans notre Coeur,
la Passion d'un Champion*

Création : 1958

Champions :

1965, 1968,

1970, 1980,

1981, 1984,

1987, 1993,

1995, 1996,

1998, 2007,

2014

Vice-champion : 2002

Vice-champion : 2015

Vice-champion : 2016

Coupe de Guinée

Vainqueur :

1965, 1997,

1998, 2001,

2005, 2007,

2013

Finaliste : 1999

2016

Deuxième Nissiri Alourant (2)

Vainqueur :

2003, 2007

Coupe de la CAF

Finaliste : 1993

Coupe de l'UFOA

Finaliste 1997

PARTENAIRES



West Africa
EXPLORATION



SODEFA



Conakry, le 24 Avril 2018

**Monsieur le Président de la
fédération guinéenne de
football - Conakry**

**Objet : Contributions de l'AS Kaloum
à l'assemblée ordinaire de la FGF
du 30 Avril 2018 à Kindia**

Monsieur le Président,

Par la présente, veuillez recevoir les contributions de l'Association Sportive du Kaloum à notre Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril qui se tiendra à Kindia.

Je commencerai par louer tous les efforts que vous consentez, surtout à travers le Horoya pour promouvoir le football de notre pays.

A la tête de la fédération, ces efforts ne peuvent être consolidés qu'en faisant le maximum pour respecter et faire respecter scrupuleusement les textes qui nous régissent dont les violations répétées n'honorent pas notre auguste assemblée qui les a votés.

A titre d'exemple je citerais quelques points :

1/ Les reports répétés de notre prochaine assemblée dont les membres statutaires viennent d'être informés du 3ème renvoi, sans observations des délais réglementaires.

2/ L'article 63 : Arbitrage : des statuts stipulent :

" 1- En cas de litige au sein de la FGF ou en cas de litige concernant les ligues, les membres des ligues, les clubs, les membres des clubs, les joueurs, les officiels et autres membres

Stade de la mission, Commune de Kaloum, Conakry République de Guinée
info@askaloum.com www.askaloum.com Tél. +224 622 77 77

Comptes bancaires: GNF:01066500004 USD:01066500029 Euro:01066500017
Beneficiary bank: NSIA BANQUE GUINEA SWIFT :BIAOGNGN



de la FGF, il est interdit de recourir à des tribunaux ordinaires (tribunaux d'Etat qui statuent sur des litiges juridiques publiques et privés) dans la mesure où la réglementation de la FIFA, les présents statuts ainsi que des dispositions juridiques contraignantes ne prévoient pas ni ne stipulent expressément la saisine des tribunaux ordinaires."

" 2- Les litiges mentionnés devront être adressés soit à un tribunal arbitral indépendant reconnu par la FGF ou la CAF, soit au Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, Suisse."

Ces derniers temps, des officiels de la FGF ont été emprisonnés suite à une plainte déposée à la direction de la police judiciaire, que vous même avez annoncé en conférence de presse au siège de la fédération. En le faisant ne vous exposez vous pas à une condamnation de l'histoire pour être le 1er à le faire en Guinée sans aucune base juridique, surtout que nos mêmes statuts prévoient des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de tout membre qui déférerait un litige devant les tribunaux ordinaires en son article 15 : Exclusion :

1 L'assemblée générale peut exclure tout membre :

...c/ Référant un litige à un tribunal ordinaire, sauf si la réglementation de la FIFA, ou de la CAF ou de la FGF, ou des dispositions juridiques contraignantes prévoient ou stipulent un tel recours à des tribunaux ordinaires. Ce qui n'est pas le cas.

Comme vous voyez Monsieur le Président, le risque encouru est trop grand par rapport à cette violation délibérée des statuts dont je me fais le devoir d'attirer votre attention.

Le nouveau règlement FORWARD de la FIFA prévoit, même en cas de fraude avérée dans l'utilisation des fonds de déférer le cas devant la commission juridique ou la commission d'éthique. Nulle part il n'est question d'emprisonnement.

A la veille de notre assemblée où il sera beaucoup question de FORWARD la relecture de son règlement peut encore aider à sa meilleure compréhension. Je vous y invite.

3/ L'article 69 des statuts : Organe de révision externe et indépendant : dit L'organe de révision externe et indépendant, désigné par l'assemblée



générale, vérifie les comptes approuvés par la commission des finances conformément aux principes de comptabilité et présente un rapport à l'assemblée générale. Il est nommé pour 2 ans. Son mandat peut être renouvelé.

La désignation d'un auditeur relève donc de l'unique autorité de l'assemblée générale. Hors, ces derniers temps nous avons appris par les médias la désignation d'un cabinet d'audit en dehors de l'assemblée pour l'importante somme de **USD\$73 000 juste pour un mois de travail** alors que nous disposons déjà d'un auditeur statutaire qui nous facture **USD\$5 000** par exercice annuel.(Nous avons vu les factures dans la presse).Et il se trouve que c'est le même cabinet statutaire Lombonna,"contesté "dans un premier temps pas par l'assemblée générale mais par d'autres, qui soumet les états financiers à la prochaine session pour examen. Je rappelle au passage que les états financiers de 2013 à 2015, certifiés par le même cabinet ont été adoptés en 2015 par notre auguste Assemblée Générale par un vote de 119 sur 121 voix des membres statutaires et avaient déjà acquis l'autorité de la chose jugée par l'attribution d'un quitus au Comité exécutif de sa gestion. Si mes souvenirs sont bons vous étiez présent Monsieur le Président, assis à côté de moi et en première rangée.

Monsieur le Président, pensez vous que ces va et vient qu'on pouvait éviter pour le bien de notre football, font honneur à notre sport roi ?

Je serai très heureux d'ailleurs, ainsi que tous les autres membres statutaires, à titre informel que le représentant du cabinet Auditeurs Associés en Afrique-Guinée vienne nous indiquer lors de nos assises de Kindia les conditions de son choix et les auteurs du détournement de nos ressources s'ils sont nommément identifiés dans son rapport et nous expliquer avec preuves à l'appui par quel mécanisme ils ont pris ces deniers appartenant à la fédération pour leurs propres comptes. En le faisant l'Assemblée Générale vous en sera très reconnaissante parce que vous lui aurait permit de mettre un doigt sur les pilleurs de ses ressources. Ce que le rapport d'audit mis en ligne ne permet pas.

Bien vouloir nous confirmer l'invitation du cabinet en question 72 heures avant pour que nous préparions nos questions qui permettront de lever tout soupçon. A cet égard je plaide pour que les membres statutaires acceptent de le recevoir en audition informelle même s'il n'a pas été désigné par eux.



4/ L'ordre du jour de la prochaine assemblée prévoit :

- o/ Elections des membres de la commission d'audit et de conformité.
- p/ Elections des membres de la commission d'éthique.

A 5 jours des élections, les membres statutaires ne connaissent toujours pas les candidats. C'est dans la salle que nous allons les découvrir pour leur confier des responsabilités hautement sensibles de la vie de notre association ?

Monsieur le Président, à la veille de notre assemblée générale, en tant que garant de nos textes et lois, l'ASK vous prie de remédier à ces manquements pour consolider nos acquis et raffermir les liens de fraternité et d'amitié qui nous unissent.

Pour en venir aux états financiers soumis à l'examen le constat non exhaustif est le suivant :

En date du 10 Avril, le cabinet statuaire Lombonna a envoyé 2 courriers au Président de la FGF :

- Dans le premier courrier il indique qu'un PV de réunion du Comité Exécutif du 15 juin 2017 mentionne des avances de fonds de la société GBM du Président de la FGF à la fédération d'un montant de : 6 497 167 237GNF au 31/12/2017. Le cabinet souligne toutefois que ce montant n'a fait l'objet d'aucun rapprochement entre la comptabilité de la FGF et celle de GBM. Ceci pour s'assurer de l'endettement faute de la lettre de confirmation qui convient. Ce qui veut dire que l'Assemblée, objectivement ne peut pas valider en l'état cet endettement bien que l'acte soit très louable dans le fonds.

Le cabinet poursuit son constat concernant les relations avec la FIFA qui n'a subventionné la FGF que de USD\$ 2 090 pour toute l'année 2017. Ce qui est inquiétant dans la mesure où nous sommes éligibles à travers le programme FORWARD pour recevoir tous les ans USD\$ 1 250 000 . Est-ce notre incapacité de présenter des projets conformes à l'accessibilité de ces fonds dont notre football a tant besoin pour son épanouissement ? J'ose croire que tel n'est pas le cas. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir faire rapidement le nécessaire pour que notre dû de 2017-2018 de USD\$ 2 500 000 soit décaissé dans l'intérêt du football national.



Le point le plus alarmant du 2e courrier de l'auditeur statutaire est qu'après 5 observations qui méritent d'être corrigées, il se trouve dans l'impossibilité de certifier nos comptes. Il le fait seulement sous réserve. Ce qui revient à dire que l'assemblée générale aussi est dans une position délicate d'adopter ces états financiers sous peine qu'ils ne soient pas validés par la FIFA. Ce qui nous priverait de cette manne financière tant attendue.

Monsieur le Président, j'attire simplement votre attention la dessus pour nous éviter d'éventuelles surprises désagréables.

Dans les recettes engrangées par la FGF en 2017 de 8 470 679 624 GNF, vous avez dépensé 12 991 390 414 GNF. Plus que ce que vous avez reçu. Bien que dans l'exécution des dépenses telle que présentées les chiffres sont quasi muets, je vous recommande de faire attention aux dépenses de prestige.

1/ Nous avons un siège récent, tout équipé et un centre technique qui n'a besoin que d'être rafraîchi; si nous nous engageons encore pour 4 520 720 790 GNF dans des mobiliers et caméras de surveillance. Je trouve cela un peu trop par rapport au défi du développement de notre football.

2/ Des coûts administratifs élevés (indemnités mensuelles des membres du comité exécutif.. de 3 619 250 840 GNF dès lors que les salaires et traitement sur salaires de : 766 550 000 ne font pas partie de ce montant sur une masse salariale budgétisée de près de 3 milliards de GNF. Ce poste également est à revoir en mettant la liste du personnel et leurs salaires dans les dossiers de l'assemblée pour information. Les salaires doivent être publiés comme à la FIFA. Le salaire du Président Infantino et de la Secrétaire Générale sont publiés et connus de tous.

3/ Les affectations du budget de 55 milliards doivent être revues et réorientées par rapport à nos besoins du moment et centrées essentiellement sur le football.

Pour cela l'ASK aimerait avec la permission des membres statutaires, faire des propositions pour la répartition des subventions FIFA/CAF et contrat Orange Guinée, conformément au programme FORWARD pour les 2 premiers, que vous voudrez bien soumettre à l'examen de l'assemblée générale.



Du bénéfice que tous les acteurs du football notamment les clubs de ligue 1 et 2 (ligue Pro) pourraient tirer comme avantage de cette AGO dans l'unité pour défendre leurs intérêts relatifs aux ressources (FIFA/CAF) versées dans les comptes de la fédération dont ils ont droit tel que prévu dans le nouveau programme d'assistance FORWARD.

Dans la circulaire 1549 de la FIFA, confirmée par le budget 2017-2018 qui nous est soumis, chaque association membre (Fédération Nationale) doit recevoir de la FIFA **USD\$1 250 000 par an** qui concernent les domaines suivants :

1/ Soutien financier pour les projets sur mesure : USD\$750 000 par an

a/ Domaines organisationnels tels que : GESTION DES LIGUES ET CLUBS;GESTION DES ÉVÉNEMENTS ET COMPÉTITIONS NATIONALES;GESTION DES INSTALLATIONS;STADES ET SÉCURITÉ.....

b/ **Domaines footballistiques** :FOOTBALL DES JEUNES,FOOTBALL FÉMININ,COMPÉTITIONS NATIONALES,CENTRE DE FORMATION....

c/ **Infrastructures** : La FGF a déjà un siège et un centre technique.

Tout montant à allouer à ce domaine peut être affecté à la ligue Pro pour l'organisation des championnats.

La Ligue Pro donc est largement **éligible** pour recevoir une bonne partie de ces fonds.

2/ Soutien financier pour les coûts opérationnels : USD\$ 500 000 \$ par an

Volet couvert notamment :

a/ Les compétitions nationales

b/ Le personnel administratif et technique

c/ Site internet autres plateformes de communication des clubs....

La également la ligue pro est largement **éligible**.

Des deux volets de soutien 1 et 2 soit USD\$1 250 000 par an, l'organisation des compétitions nationales à travers la Ligue Pro est largement **ÉLIGIBLE**.

Handwritten signature in blue ink.



Il ne dépend que de la FGF d'en faire la demande comme stipulé dans le programme FORWARD pour que Ça soit mentionné dans le contrat d'objectifs à signer avec la FIFA.

Sur cette partie 40% soit USD\$500 000 peuvent être alloués à la Ligue Pro. Ce qui laisserait une bonne marge de USD\$750 000 pour les autres activités fédérales couvertes par FORWARD.

Sur la note explicative de synthèse budget 2017 des états financiers (recettes et dépenses) il apparaît que la FGF a reçu de la CAF en 2017 :

- USD\$534 538 ,48

- €135 660, 66 soit environ : USD\$162 660, 66

De la société de téléphonie Orange à travers le contrat de sponsoring :
2 200 000 000 GNF soit : USD\$240 000

Le total des encaissements de la fédération en 2017 est :

- \$534 538 ,48 + \$162 660, 66 + \$240 000 = \$937 199 ,14

Sachant que les montants de la CAF reçus et ceux d'Orange constituent un minimum de recettes annuelles garanties, la FGF pourrait prélever 40 % de ce montant aussi à reverser à la Ligue Pro soit : \$374 879,656

Ce qui laisserait toujours dans les caisses de la fédération sur ce volet :

\$937 199 ,14 - \$374 879 ,656 = \$562 319, 484

Dans cette hypothèse très réaliste avec des revenus minimum réguliers :

La FGF se retrouverait avec :

\$750 000 + \$562 319, 484 = \$1 312 319,48

Ce montant annuel couvrirait largement toutes les autres activités de la fédération.

Il faut noter que la Ligue amateurs selon les statuts adoptés le 28 décembre 2016 comprends 8 clubs de division nationale. On peut ajouter 8 autres clubs dont les critères sont à définir à ces 8 statutaires soit 16 clubs et leur allouer \$300 000 à travers les ligues régionales sous l'autorité de la ligue amateurs pour organiser un championnat intégral.

Il restera toujours dans les caisses de la FGF :

\$1 312 319,48 - \$300 000 = \$1 012 319,48

Destinés à l'administration, la DTN, le foot féminin, le beach soccer, le futsal, l'arbitrage et la formation. Les équipes nationales étant prises en



charge entièrement par l'Etat.

Aussi le problème d'équipements ne se pose plus avec la signature du contrat Macron. Ce montant est plus que suffisant pour les volets restant à couvrir. Si les 13 milliards de l'Etat prévu dans le budget tombent c'est un autre bonus pour la fédération sans compter l'éventuelle arrivée de nouveaux sponsors pour renflouer les caisses déjà garnies.

Et la Ligue Pro bénéficierait de ressources sans gêner quoi que ce soit et qui que ce soit pour organiser le championnat de l'élite local de notre football .Ces avoirs comprendraient :

\$500 000 + \$374 879 ,656 = \$874 879 ,656 annuels sûrs

Ce qui l'éloignerait de cette situation anachronique qui veut que toutes les charges de la ligue pro reposent sur un seul individu aujourd'hui. Cela est suicidaire.

Toutes les autres fédérations fonctionnent ainsi.

À défaut de ce compromis acceptable et jouable sans dommage pour toutes les parties, demander à la fédération de s'occuper des subventions des clubs et les charges des officiels (ses finances le permettent), la ligue Pro s'occupe des aspects organisationnels et techniques des championnats de son ressort.

C'est une opportunité à ne pas rater pour mettre notre football local sur les rails et sortir de cet amateurisme sans précédent qui ne se fait nulle part ailleurs.

NB : Toutes les recettes extrabudgétaires (bonus) engrangées annuellement à travers la FIFA/CAF et de nouveaux sponsors doivent servir en priorité à l'achat de 14 bus comme celui du Horoya (30 000 \$) l'unité pour les clubs de ligue 1, la première année et 14 autres bus pour les clubs de ligue 2, la seconde année.

Ce qui reviendrait à :

$*30\,000 * 14 \text{ clubs} = \$420\,000 / \text{an sur 2 années}$

Ceci peut même commencer cette année, en prélevant sur les avoirs de la FGF:

$\$1\,012\,319,48 - \$420\,000 = \$592\,319,48$

La fédération peut très bien supporter toutes ses autres activités avec ce montant.



NB : Dans le projet de budget soumis à examen seulement 2 milliards sont attendus de l'Etat pour la Ligue Pro, ce qui n'est pas du tout réaliste compte tenu de l'actualité et du niveau faible du montant sur un budget total de : Plus de 55 milliards.

Monsieur le Président, l'Association Sportive du Kaloum n'espérant agir que dans l'intérêt du football en apportant cette contribution pour sa qualification souhaitée par tous les acteurs, je vous prie de croire à l'expression de ma parfaite disponibilité pour le rayonnement de notre Sport roi.



Aboubacar D. SAMPIL

Président de l'AS KALOUM

Ampliations :

Membres statutaires
Ligue Pro
Ligue Amateurs